

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite n° 8
Titre : Boisy TV SA : quel coût pour la Ville
Initiant-e(-s) : Mathilde Maillard

Cliquez ici pour saisir le résumé. (max 5 lignes)

Dans sa réponse à la question orale de la conseillère communale Françoise Piron lors de la séance du mardi 12 janvier 2022, le municipal en charge des Services industriels de la Ville a annoncé la dissolution courant 2022 de la Société Boisy TV SA.

Active depuis 1996, la société Boisy TV a notamment pour but d'exploiter et de développer une station de tête multimédias permettant l'accès à internet et la diffusion de contenus analogiques, numériques et IP de radio et de télévision. La Société Boisy TV SA est contrôlée par la Ville de Lausanne.

Dans la mesure où cette société va être prochainement dissoute, la soussignée demande à la Municipalité de Lausanne des renseignements quant aux montants investis par la ville de Lausanne dans la société Boisy TV SA ainsi que sur les bénéfices et/ou pertes enregistrés par la Ville dans le cadre de la Société Boisy TV SA

Conclusions :

Quels montants ont-ils été investis par la Ville de Lausanne dans la société Boisy TV SA depuis sa création et jusqu'en 2022 ?

Quels bénéfices la Ville de Lausanne a-t-elle enregistrés dans le cadre de sa participation à la société Boisy TV SA ?

Quelles pertes la Ville de Lausanne a-t-elle enregistrées dans le cadre de sa participation à la société Boisy TV SA ?

Lausanne, le 26 janvier 2022

Mme Mathilde MAILLARD

Signataire(s) :


